

Procès-verbal

Conseil municipal du vendredi 10 avril 2025

18h30 – Mairie

Date de convocation : 4 avril 2025

Présents	Eric Lecoffre, Frédérique Marès, Alain Castex, Martine Izabal, Francis Michel, David Nougier, Monique Richard, Emmanuel Gourier, Carine Didier, Aurélie Ogijs, Thierry Ginoux, Jean-Jacques Bouisson, Jean-Luc Culmet, Françoise Bellagambi
Absents donnant pouvoir	Eugénie Gros donne pouvoir à Jean-Jacques Bouisson, Sandra Fonné donne pouvoir à Frédérique Marès, Ludivine Vey donne pouvoir à Martine Izabal
Absents	Gérald Moralès (excusé), Ghislain Rachet, Michel Brignano, Annabel Masselot, Christophe Bouisson
Secrétaire de séance	Aurélie Ogijs

Nombres de conseillers présents : 14

de conseillers votants : 17

Arrivée de Carine Didier avec quelques minutes de retard, lors de la présentation du point 2.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 Mars 2025

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

2- Budget Principal – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Présentation du compte financier unique avec les résultats de l'exercice 2024. Mr le Maire donne la présidence à Mme Marès Frédérique (1ère adjointe) et sort de la salle. Il ne participe pas au vote.

Le CFU, s'inscrit dans le prolongement de l'adoption du référentiel comptable et budgétaire M57 afin de favoriser la lisibilité de l'information financière dans un seul et même document. Il se substitue au Compte Administratif de l'ordonnateur et au Compte de Gestion du comptable public.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière en particulier sur la présentation du résultat, du bilan et du compte de résultat synthétique.

Le CFU est arrêté comme suit :

Résultat excédentaire exercice 2024 - Fonctionnement :	+ 112 426,56 €
Résultat antérieur reporté - Fonctionnement :	+ 587 587,58 €
Résultat de clôture 2024 – Fonctionnement :	+ 700 014,14 €
Résultat déficitaire exercice 2024 - Investissement :	- 916 535,91 €
Résultat antérieur reporté - Investissement :	- 1 033 380,19 €
Résultat de clôture 2024 – Investissement :	- 116 844,28 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mr le Maire est rappelé et reprend la présidence.

3- Budget principal – Affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales fixe les règles d'affectation des résultats. Cette affectation doit intervenir après le vote du compte financier unique et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique.

	Réalisé 2024	Reste à Réaliser
Investissement		
♦ Dépenses	2 092 596,72	573 000,00
♦ Recettes	3 009 132,63	1 063 796,92
Résultat Investissement	916 535,91	490 796,92
Excédent reporté n-1	-1 033 380,19	
Résultat cumulé Investissement	-116 844,28	
Fonctionnement		
♦ Dépenses	3 443 095,29	
♦ Recettes	3 555 521,85	
Résultat Fonctionnement	112 426,56	
Excédent reporté n-1	587 587,58	
Résultat cumulé Fonctionnement	700 014,14	
Besoin de Financement		373 952,64

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

Report en excédent de Fonctionnement – compte 002 :	700 014,14 €
Report en déficit d'Investissement – compte 001 :	-116 844,28 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4- Fongibilité des crédits 2025

Il est proposé de poursuivre, pour l'exercice 2025, cette disposition de souplesse budgétaire, qui permet de réaliser des opérations de virements de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, et pour chacun des budgets de la commune : budget principal et budgets annexes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5- Vote des taux d'imposition 2025

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,

La commune maintient les taux de référence 2025 et propose au conseil municipal de voter les taux sans augmentation à savoir :

37,69 % pour le foncier bâti

47,90 % pour le foncier non bâti

17,20 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6- Budget principal-Vote du budget primitif 2025

Ce budget 2025 est construit dans le souci de poursuivre le maintien d'un niveau de services publics de qualité et de proximité, de contenir les dépenses de fonctionnement tout en prenant en compte les besoins des services, la hausse de certains matériaux et prestations. Ce projet de budget vise à maintenir la capacité d'autofinancement tout en poursuivant la réalisation du programme d'investissement et d'aménagement entrepris.

Une section de Fonctionnement qui s'équilibre à 4 181 552, 32 € en dépenses et recettes

BP 2025 – Dépenses de Fonctionnement			BP 2025 – Recettes de Fonctionnement		
011	Charges à caractères générales	1 335 495,00	013	Atténuation des charges	12 000,00
012	Charges de personnel	1 755 458,54	70	Produits de services	359700,00
014	Atténuation de charges	14 000,00	73	Impôt et taxes	2 652 123,03
65	Autres charges de gestion	444 365,36	74	Dotations et participations	414 993,94
66	Charges Financières	109 410,09	75	Autres produits de gestion courante	42 721,21
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	77	Produits exceptionnels	
68	Provisions pour risques	9 050,58	78	Reprise sur provisions	
Total Dépenses Réelles		3 672 779,57	Total Recettes Réelles		3 481 538,18
023	Virement à l'investissement	500 000,00			
042	Dotation aux amortissements	8 772,75			
Total Dépenses d'Ordre		508 772,75	Total Recettes d'Ordre		
			002	Excédent de Fonctionnement	700 014,14

			reporté	
Total Dépenses de Fonctionnement	4 181 552,32	Total Recettes de Fonctionnement		4 181 552,32

Une section d'Investissement qui s'équilibre à 2 674 990,13 € en dépenses et recettes

BP 2025 – Dépenses d'Investissement		BP 2025 – Recettes d'Investissement		
16	Emprunts	109 012,92	10	Dotation
20	Études et licences	50 000,00	13	Subventions
204	Subventions d'équipement	113 535,00	16	Emprunt
21	Acquisition de biens	521 014,21		
23	Travaux	1 718 000,00		
Total Dépenses Réelles		2 511 562,13	Total Recettes Réelles	
040	Dotation aux amortissements		021	Virement du fonctionnement
			040	Dotation aux amortissements
041	Opérations patrimoniales	46 583,72	041	Opérations patrimoniales
Total Dépenses d'Ordre		46 583,72	Total Recettes d'Ordre	
001	Déficit d'Investissement reporté	116 844,28		
Total Dépenses d'Investissement		2 674 990,13	Total Recettes d'Investissement	

Intervention de Madame Bellagambi pour énoncer des interrogations partagées avec Monsieur Moralès :

« L'épargne brute appelée capacité d'autofinancement (CAF) est assez faible (159 928,29 €). Il y a deux ratios financiers qui peuvent être sujet à interrogation : le ratio encours de dette/épargne brute qui représente le nombre d'années à rembourser la dette si l'on y consacre toute l'épargne. C'est un indicateur significatif que regardent plus particulièrement les banques quand elles accordent un crédit. Pour Maillane ce ration est à 22 ans et demi – la moyenne préconisée pour les collectivités devant se rapprocher dans l'idéal de 10 ans. Le deuxième ratio est celui du des dépenses réelles de fonctionnement/population, pour Maillane il égal à 1227 € par habitant. Il est donc particulièrement élevé par rapport à la moyenne de la strate démographique de Maillane qui se situe à 736 € soit une différence de 491 €par habitant. Parallèlement le budget du CCAS est de 2.88 € par habitant ce qui est plus que minimaliste. Il serait peut-être opportun de lui adjoindre une somme plus adéquate en prenant des recettes à travers la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux est de 17,20 % alors que son taux maximal peut-être porter à 60 % d'autant que celle-ci concerne des personnes non résidantes à l'année sur Maillane »

Mme Legoubin apporte les éléments de réponse suivants :

Les ratios sont un moyen de se situer globalement par rapport aux communes de mêmes strates dans une première approche mais il est important de les apprêhender au regard du contexte de la commune. Le ratio de l'endettement doit s'apprécier au niveau d'équipement de la commune, ainsi sur Maillane de nombreux équipements structurants ont vu le jour et les projets d'investissement se poursuivent avec une volonté marquée d'associer de nombreux partenaires dans le financement de ces investissements et un bon niveau de subventionnement. Le ratio des dépenses de fonctionnement par habitants doit être apprécié par rapport au niveau de services de proximité apporté par la commune. Sur Maillane les équipements à destination directe des habitants sur le plan culturel, associatifs, sportifs et péri-scolaires démontrent une politique forte à destination des habitants, une volonté d'accès aux services publics à travers les politiques enfance et culturelles menées tout en maintenant sa masse salariale.

Monsieur le Maire précise que le budget du CCAS est prévu en fonction des besoins évalués actuellement, et que la commune ne s'empêchera pas d'abonder à ce budget si des besoins supplémentaires étaient identifiés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7- Budget Annexe Lotissement La Granouio – Approbation CFU 2024

Mr le Maire donne la présidence à Mme Marès Frédérique (1ère adjointe) et sort de la salle. Il ne participe pas au vote.

Présentation du compte financier unique. Mme Legoubin précise que le budget est naturellement déficitaire puisque les recettes interviendront lors de la vente des lots. Monsieur Jean-Jacques Bouisson demande à quelle date est-ce prévu ? Mme Leila LEGOUBIN répond qu'elle estime que l'opération de viabilisation et de vente devrait s'étaler sur 2025 et 2026 à minima.

Vu le Compte Financier Unique du budget Annexe Lotissement La Granouio,

Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57

Il est demandé d'approvér le compte financier unique arrêté comme suit :

- Résultat de fonctionnement sur l'exercice 2024 : 0€
- Résultat antérieur reporté : --- €
- Résultat de clôture 2024 en fonctionnement : 0 €

- Résultat déficitaire en investissement sur l'exercice 2024 : - 10 300,00 €
- Résultat antérieur reporté : -8 500,00 €
- Résultat de clôture 2024 en investissement : -18 800,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mr le Maire est rappelé et reprend la présidence.

8- Budget Annexe Lotissement La Granouio – Affectation du résultat 2024

	Réalisé 2024	Reste à Réaliser
Investissement		
♦ Dépenses	18 800,00	

♦ Recettes	8 500,00	
Résultat Investissement	-10 300,00	
Excédent reporté n-1	-8 500,00	
Résultat cumulé Investissement	-18 800,00	
Fonctionnement		
♦ Dépenses	18 800,00	
♦ Recettes	18 800,00	
Résultat Fonctionnement	0	
Excédent reporté n-1	0	
Résultat cumulé Fonctionnement	0	
Besoin de Financement		0

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

- Report en déficit d'Investissement – compte 001 : -18 800,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9- Budget Annexe Lotissement La Granouio – Vote Budget primitif 2025

Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	1 001 040,00 €	Chapitre 70	€
Chapitre 66	30 160,00 €		
Chapitre 042	18 800,00 €	Chapitre 042	1 050 000,00 €
Chapitre 042	€		
Chapitre 043	30 160,00 €	Chapitre 043	30 160,00 €
TOTAL	1 080 160,00 €	TOTAL	1 080 160,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16	€	Chapitre 16	1 050 000,00€
Chapitre 040	1 050 000,00 €	Chapitre 040	€
		Chapitre 040	18 800,00€
D001	18 800,00 €	R001	
TOTAL	1 068 800,00 €	TOTAL	1 068 800,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10- Attribution des subventions 2025 au CCAS et 1^{ère} enveloppe aux associations

Mr le Maire précise que l'attribution pour le CCAS correspond aux attentes de chaque année et qu'il est reconduit ainsi. Il ajoute que s'il y avait un besoin ponctuel, nous pourrions lors d'un prochain conseil municipal mobiliser un capital pour le CCAS.

CCAS	Attribution 2025
	8 000,00 €

La proposition d'attribution pour le CCAS de 8 000,00 € est adoptée à l'unanimité.

Mr le maire indique que certaines associations n'ont pas encore rendu le dossier et qu'il y aura un deuxième conseil municipal pour les retardataires. Le conseil municipal vote pour chaque association l'attribution des subventions proposées en prenant soin de vérifier et d'écartier du vote les éventuels membres du conseil d'administration de celles-ci.

ASSOCIATION	Attributions 2025
Provence santé coordination	540,80
Prévention routière	350,00
Les passionnés du galet	300,00
Entraide BDR – Lou Roudelet	600,00
Atelier du costume de Maillane	600,00
Don du sang bénévole de Maillane	600,00
Croix rouge Française	300,00
APEL Parents d'élèves de Saint Joseph	1 500,00
Club randonnées pédestres et loisirs	300,00
ADMR	1 500 ?00
Museo Maianenco	1 350,00
Ehpad Maillane	900,00
Stade Maillanais	8 000,00
Stade Maillanais	14 000,00
ASS Tennis Club Maillanais	9 500,00
Les amis de la Gendarmerie	500,00

Les propositions individuelles d'attribution de subventions aux associations sont toutes adoptées à l'unanimité.

11- Attribution de la subvention 2025 au Comité des Fêtes – convention

Francis Michel explique qu'avec la subvention attribuée au comité des fêtes l'ensemble des évènements du village : fête de la jeunesse, différentes inaugurations comme celle du musée peuvent être organisés.

Francis Michel, Martine Izabal et David Nougier, membres du conseil d'administration du comité des fêtes sortent de la salle durant le vote et ne prennent pas part au vote.

La règlementation en vigueur prévoit que les associations qui bénéficient d'une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 € doivent signer avec la commune une convention précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de cette subvention.

Cette contractualisation de l'aide municipale permet par ailleurs une bonne concertation, rappelle les objectifs de la structure et encadre l'utilisation des fonds publics.

Comité des Fêtes	Attribution 2025
	70 000,00 €

La proposition d'attribution pour le comité des fêtes de 70 000,00 € est adoptée à l'unanimité et le Maire est autorisé à signer la convention.

12- Vacation culturelle

Monsieur le Maire informe que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires pour répondre à des besoins ponctuels et discontinus afin d'exécuter des actes bien définis. Ces vacataires sont rémunérés à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'étendre le recrutement d'un vacataire à l'ensemble du service culturel qui regroupe la Bibliothèque-Ludothèque, le Musée, le Bureau d'Information Touristique pour effectuer l'accueil du public et/ou des groupes lors de besoins ponctuels liés à l'absence d'un agent ou lors de la visite d'un groupe plus important au Musée Mistral.

Cette vacation d'une durée de 2h sera rémunérée sur la base d'un forfait brut de 25 € pour deux heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13- Vacation technique

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 décembre 2024, un poste de vacataire a été créé aux services techniques afin de permettre la réalisation de certaines tâches de dernière minute, ponctuelles, qui nécessite d'être réalisée rapidement (pose décorations de Noël, taille de platanes, ramassage de

déchets sauvages...). Afin d'harmoniser la rémunération des vacations sur la commune, il est proposé de modifier le montant de la rémunération forfaitaire actuelle de 24 € pour deux heures en l'augmentant à une rémunération forfaire brute de 25 € pour deux heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14- Vacation Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-89 créant la vacation destinée au service jeunesse, sur la base d'un forfait brut de 22 € pour une durée de deux heures. L'organisation actuelle fait ressortir que la durée actuelle de la vacation n'est plus adaptée au besoin de vacation du service. Afin de mieux répondre à la tâche définie, il est proposé de modifier la durée de la vacation jeunesse et de l'établir à une heure trente. Cette modification induit une modification de la rémunération de la vacation qui passe à un forfait brut de 19 € pour une vacation de 1h30.

La proposition est adoptée à l'unanimité

15- Vacation Jeunesse -ETAPS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2024-65 une vacation jeunesse ETAPS a été créée pour la réalisation ponctuelle d'activités sportives au sein des deux écoles situées sur le territoire communal. Afin d'harmoniser la rémunération des vacations sur la commune il est proposé d'augmenter le forfait brut de la vacation de 4h à 50 €

La proposition est adoptée à l'unanimité

16- Prolongation d'un contrat aidé PEC pour 6 mois – Animation

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-45 du 15 avril 2024, il a été créé deux postes sous contrat PEC d'un an au sein du service jeunesse. Le premier arrive à échéance au 31 mai 2025 et il est proposé de le reconduire pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juin 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité

17- Crédit d'un poste sous contrat aidé au sein du service jeunesse

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agents contractuels sous la forme d'un contrat aidé PEC, à temps complet, à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2025 pour une durée d'un an, qui pourra être reconduit 6 mois à l'échéance. Cet emploi est destiné au service jeunesse afin de faire face aux besoins du service et faire face au départ d'un agent.

La proposition est adoptée à l'unanimité

18- Crédit de 4 postes saisonniers pour les Services Techniques

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, afin d'effectuer les travaux d'arrosage, de taille et d'appui technique tout au long de la saison estivale, mais aussi afin de permettre à nos agents de pouvoir

poser leurs congés, il est proposé de créer quatre postes d'agents polyvalents à temps plein, sur le grade d'adjoints techniques contractuels saisonniers, du 1^{er} juin au 30 septembre 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité

19- Mise en place d'une ludothèque itinérante

La commune souhaite mettre en place le projet de ludothèque itinérante afin d'organiser des animations ludiques régulières favorisant l'accès au jeu sur le territoire des communes environnantes. Le principe : la ludothèque se déplacera, selon un planning établi, dans la commune accueillante. Chaque intervention aura une durée de 3 heures et proposera des jeux de sociétés, jeux d'adresse, jeux coopératifs et autres activités adaptées aux publics accueillis.

La commune accueillante s'engage à mettre à disposition un espace adapté pour les animations, à assurer l'accueil et la sécurité du public présent. Cette intervention sera facturée 250 € par intervention et par commune. Les modalités d'intervention seront fixées par convention avec chacune des communes.

Il est proposé de mettre en place le projet de ludothèque itinérante et d'autoriser le Maire à signer les conventions s'y rapportant

La proposition est adoptée à l'unanimité

20- Nouvelle tarification des locations de salles

Monsieur le Maire propose de revoir la tarification de location des salles municipales et d'intégrer les nouvelles salles existantes. Il est proposé de fixer le tarif des locations de salle comme suit :

Location du Centre F. Mistral :	1 000,00 €
Location partielle du Centre F. Mistral (petite salle) :	500 €
Location hangar ou préau Centre F. Mistral :	500 €
Location salles associatives (près du stade) :	500 €
Petite salle de réunion (locaux associatifs) :	250 €

Cette tarification prendra effet immédiat.

La proposition est adoptée à l'unanimité

21- Demande de subvention au CD13 – Travaux de proximité – Réfection voirie

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre des travaux de proximité pour la réfection de la voirie de l'Homme du Loup

Le coût des travaux est estimé à 95 000 € HT

Le CD13 peut subventionner les travaux à hauteur de 70% plafonné à 85 000 € HT

Réfection voirie de l'Homme du Loup		Financement	
Coût de l'opération	95 000, 00 €	Subvention CD13 (70 % plafonné à 85 000 HT)	59 500,00

		Autofinancement commune	35 500,00
Total dépenses	95 000,00 €	Total Recette	95 000,00

La proposition est adoptée à l'unanimité

22- Demande de subvention au CD13 – Travaux sécurité routière – Crédit et sécurisation de trottoirs

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre des aides aux travaux de sécurité routière pour la création et sécurisation de trottoirs sécurisés chemin de l'Homme du Loup, route de Graveson et route de Tarascon

Le coût des travaux est estimé à 85 000 € HT

Le CD13 peut subventionner les travaux à hauteur de 80 % plafonné à 75 000,00 €

Création et Sécurisation trottoirs		Financement	
Coût de l'opération	85 000,00 €	Subvention CD13 (80 %)	60 000,00 €
		Autofinancement commune	25 000,00 €
Total dépenses	85 000,00 €	Total Recette	85 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité

23- Demande de subvention au CD13 – Travaux de proximité – Travaux Presbytère

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre des aides aux travaux de proximité pour le réaménagement et la remise aux normes électriques et plomberie du Presbytère.

Le coût des travaux est estimé à 85 000 € HT

Le CD13 peut subventionner les travaux à hauteur de 70% plafonné à 85 000 € HT

Travaux Presbytère		Financement	
Coût de l'opération	85 000,00 €	Subvention CD13 (70 % plafonné à 85 000 €)	59 500,00 €
		Autofinancement commune	25 500,00 €
Total dépenses	85 000,00 €	Total Recette	85 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité

24- Demande de subvention CD13 – Acquisition foncière

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre des aides à l'acquisition foncière pour l'acquisition d'une parcelle de terrain en centre village

Le coût de l'acquisition est estimé à 148 000 €

Le CD13 peut subventionner l'acquisition à hauteur de 20 à 60 %

Acquisition Foncière		Financement	
Coût de l'opération	148 000, 00 €	Subvention CD13	88 800,00 €
		Autofinancement commune	59 200,00 €
Total dépenses	148 000,00 €	Total Recette	148 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité

25- Acceptation d'un don de 200 €

Monsieur le Maire informe que La société JAM Groupe souhaite faire don à la commune de 200 euros à l'occasion de l'inauguration de la réouverture du Musée Mistral. Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce don sans charges ni contraintes.

La proposition est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 19h56

Secrétaire de Séance
FONNE Sandra



Le Maire
LECOFFRE Eric

